

L'Afrique, la Francophonie, et la gouvernance mondiale

par [Élie Phambu Ngoma-Binda](#)

2013-07-05

La gouvernance mondiale advient, dans la dynamique de la « mondialisation totale »,¹ comme mise sur pied de structures internationales, de principes de régulation de l'ensemble des secteurs de la vie globale, ainsi que de mesures d'application de ces principes par tous les pays de la planète. Ces structures normatives sont précisément les acteurs responsables de la marche du monde vers une destinée jugée bonne et heureuse et, donc, censée conjurer les dangers des catastrophes économiques, commerciales, écologiques et sociales du monde en sa globalité. On peut considérer que l'Organisation des Nations Unies constitue la première structure et aussi la source principale de la plupart des sous-structures et institutions non étatiques majeures de régulation du monde, et au nombre desquelles se trouve, en position spéciale, l'Organisation mondiale du commerce. À côté d'elle il y a les structures non étatiques civiles, comme celles qui interrogent de façon critique les normes mises sur pied et qui travaillent à la prise de conscience de la possibilité d'autres principes et normes d'action mondiale.

Mais il faut désormais inclure dans la liste des structures et sous-structures celles qu'on pourrait qualifier de transversales, c'est-à-dire des structures qui sont à la fois étatiques et non étatiques, englobant les volontés des États et l'enthousiasme des peuples, et finalement formant des communautés transnationales de visée à la fois culturelle et politique. Il me semble que la Francophonie fait partie de ces dernières structures.

Comme communauté d'hommes et de femmes partageant un même sentiment de fierté et de proximité intime de par l'effet d'usage d'un même outil linguistique de communication, de transferts réciproques de sentiments, d'expériences, de pensées et, finalement, de manières d'être au sein du monde moderne, la Francophonie entend se donner, à bien examiner les choses, comme politique, une politique de vie et d'inflexion du monde, d'inscription d'un certain nombre de valeurs, de manières d'être valides, de sentiments positifs dans le monde. Elle entend être acteur de la gouvernance du monde.

Ici peut se poser, dès lors, la question de la réalité ou du degré d'effectivité des indépendances politiques et économiques, mais surtout la question des indépendances spirituelles des nations et des individus face à la mondialisation de plus en plus totale et irréversible de quelques outils linguistiques déjà dominants, essentiellement l'anglais et, dans le cas qui nous concerne, la langue française.

Senghor, père de la Francophonie, disait : « la véritable indépendance des nations commence par l'indépendance spirituelle ». Mais le poète n'est pas allé plus en profondeur pour retenir et faire comprendre que l'indépendance spirituelle contient, voire présuppose, l'indépendance linguistique, de sorte que l'indépendance spirituelle africaine devrait avoir à advenir à travers les possibilités offertes par la langue ou une langue africaine.

Sommes-nous indépendants quand, de manière quasi totale, nous nous scolarisons et administrons au moyen des langues des autres ? Sans doute cela est-il devenu un choix

délibéré, assumé en toute liberté et responsabilité, la volonté de l'idéologie d'authenticité ou du « retour aux sources » prônée naguère n'ayant eu ni les moyens d'aboutir ni la force de s'extraire des griffes solides des surveillants de la politique linguistique du monde, en commençant par ceux-là qui, de par la grâce colonisatrice, s'estiment en droit de devoir conserver, pour l'éternité, leurs droits de préemption sur les colonisés.

Même dans cette perspective qui éliminerait la question de l'indépendance linguistique, on devrait encore rencontrer celle de la justice entre les langues dans la mesure où les autres, les nôtres, créées par nos ancêtres, existent et demeurent encore, malgré et au travers des conflits de cultures meurtriers, et méritent d'être prises en très haute considération comme richesse culturelle incommensurable.

Dans la présente réflexion, je laisse de côté cette double question, très embarrassante, de l'indépendance et de la justice linguistiques. J'examine celle de la place et du rôle de la Francophonie dans la gouvernance mondiale. Dans quelle mesure cette dernière s'efforce-t-elle de se positionner comme un acteur majeur efficient dans le monde ? Ses efforts sont-ils suffisants, et sont-ils pertinents ? Comment lui est-il possible de se faire un pouvoir d'inflexion effectif et visible dans la marche du monde ?

Ici aussi, on voit bien que ce sont là des questions globales, vastes, et difficiles, qui requerraient d'examiner en profondeur et en toute leur étendue chacun des secteurs de la vie sur lesquels la gouvernance mondiale est requise ou envisageable. Il faut donc opérer un choix. Laissant de côté l'économique et l'écologique, aspects saillants de notre « question mondiale d'être ou ne pas être » et aussi « de bien être ou de mal être du monde au présent et au futur », je me propose d'argumenter en faveur de la possibilité d'une gouvernance politique démocratique efficace, à partir de l'idée « francophonique », axée, principalement, sur l'exigence de construction d'une communauté francophone économiquement forte.

STRATÉGIES D'EXPANSION CULTURELLE ET ORDRE FRANCOPHONIQUE

Il y a trois principales stratégies pour assurer la force et l'expansion d'une culture dans le monde. Mais elles sont de degrés d'efficacité variés.

La première, largement utilisée par la France, est la stratégie culturaliste. Elle procède par la création et la dissémination, à travers le monde, d'un nombre impressionnant et sans cesse croissant de structures nationales et transnationales consacrées à « la défense et l'illustration de la langue française ». En effet, de multiples « multinationales culturelles » sont créées, à travers le monde entier, sous forme d'associations diverses, regroupant des parlementaires, des professeurs, des avocats, des maires, des universités, etc., de langue française, et sous forme d'instituts, alliances, et centres culturels français.

De mon regard extérieur, susceptible d'erreur, cette stratégie paraît bien coûteuse pour des résultats qui ne s'avèrent pas très concluants. En effet, en dépit d'efforts considérables, la langue française ne voit point son sort s'améliorer dans le monde face à la concurrence quasi naturelle ou spontanée, mais vigoureuse, de sa sœur la langue anglaise. La stratégie

culturelle de rayonnement de la langue française et, inévitablement, de la Francophonie et même de la France² dans le monde, est une stratégie aux effets positifs très limités.

La deuxième, qui est conseillée, est la stratégie démographique : on propose d'encourager l'augmentation de la population locutrice de sa langue.

La troisième est la stratégie économique. Elle part de la conviction qu'aucune institution nationale ou transnationale ne peut jamais avoir du pouvoir réel sur la marche du monde sans une grande force économique et financière. La stratégie consiste donc à accroître la force globale des économies des pays parlant la même langue, pour précisément renforcer l'impact de leur puissance collective sur le monde.

De ces trois stratégies, celle-ci est la plus coûteuse, mais la plus efficace et, malheureusement, la moins exploitée par la France. C'est, à mon sens, cette stratégie qu'il importe de prendre en compte, de valoriser, et d'appliquer de manière prioritaire comme support efficace de la culture francophone, dans le sens d'un mode commun de transmission des idées du fait de l'usage d'un même outil linguistique. C'est depuis longtemps qu'on connaît cette vérité : aucune culture ne peut être solide et ne peut résister à la domination sur elle des autres cultures si elle ne s'adosse à une base économique solide et résistante.

Mais une plus grande efficacité exige qu'une quatrième stratégie, spécifique, soit impérativement fournie pour être intégrée dans la stratégie économique : je l'appelle « stratégie francophonique ».

Cette dernière découle en fait de la précédente. Quelle que soit sa nature, une institution ne peut prétendre à une réelle efficacité qu'à la condition de satisfaire à l'exigence économique.³ Ainsi j'aimerais concevoir et situer l'efficacité de la Francophonie, sur le plan de la gouvernance mondiale, dans la perspective de la construction d'un « ordre francophonique », comme constitution d'une structure économique fraternisée à la faveur et au-delà de la communauté de langue. Ceci veut dire que la force symbolique de la culture est insuffisante pour effectivement infléchir le cours des choses dans un monde où l'ordre des désirs et intérêts matériels comporte une force absolument dominante.

La visée d'une telle structure est de travailler efficacement au développement des économies des pays de la communauté francophone. Toute autre chose pourrait s'avérer bavardage ou, pour paraphraser Wole Soyinka, chanson stérile d'un tigre en papier vantant éternellement sa « tigritude », ou d'un francophone sa francophonie, au risque de souffrir de « francophonite ».⁴

On me signale que parmi les pays les plus pauvres du monde figurent, en très bonne place, les pays au beau verbe francophone. Devrait-on s'en réjouir, s'en offusquer, ou simplement constater le fait et se croiser les bras, sans jamais tenter un quelconque effort volontariste pour sortir du trou et de la « honte francophone » ? Aucune économie faible ne peut ni attirer les autres ni imposer sa culture aux autres cultures.

En effet si le Congo, parlant français, avait pu exercer une influence considérable sur l'élite de la République d'Angola, sa voisine, c'est parce que ce pays était effectivement attractif comme pays économiquement fort. Beaucoup d'intellectuels angolais, et même de quelques

pays anglophones africains (comme l'Ouganda, le Soudan, le Nigeria et l'Éthiopie) ont été formés au Congo et au Zaïre, à l'ancienne Université Lovanium, non seulement comme conséquences d'une fuite des guerres, comme des réfugiés, mais aussi comme fait d'émigration volontaire vers des lieux de grandes opportunités d'épanouissement intellectuel et matériel.

Si donc le Congo — j'entends : l'espace des deux rives du fleuve — devient une puissance économique, il attirera inévitablement des habitants d'autres pays du continent et même du monde, lesquels seront par le fait même obligés d'apprendre et de parler la langue d'enseignement, d'administration et des affaires usitée dans l'espace congolais de vie, à savoir, la langue française. Au lieu que la France, le Canada et la Suisse soient les seuls pôles d'attractivité, le développement d'autres pays francophones attireraient des jeunes gens pour y étudier et pour y travailler. Ainsi se multiplieront les pôles d'attraction et d'expansion de la culture francophone.

La voie d'avènement de cette puissance est la création de ce que j'aimerais appeler un « ordre francophonique », à travers la conclusion de traités de constitution de la puissance économique des espaces francophones. Il se présenterait comme une « confrérie » de pays de même « langage » ou culture portée par la langue au-delà et en dépit de la diversité culturelle vivement souhaitée.⁵ L'ordre francophonique serait une communauté de foi culturelle et linguistique à visée de développement, et à l'intérieur comme à partir de laquelle régnerait une fécondité de fraternité sincère, une communion des sentiments de fierté et de joie engendrée par un même degré de vie économique aisée.

Pour construire un tel ordre, je pense qu'il sera indispensable de créer un Fonds de développement économique de l'espace francophone (FDEEF).⁶ Ce dernier sera alimenté par tous les États de l'espace, par les entreprises économiques nationales et étrangères, ainsi que par les organisations internationales d'aide aux pays pauvres. Les moyens financiers constitués seront prioritairement et massivement investis dans le développement économique, selon une programmation rigoureuse à partir d'un ou de deux États puis, allant progressivement et au fil des ans vers les autres, jusqu'à atteindre un niveau appréciable de développement économique, social et culturel par chacun des États-nations francophones.

Une fois de plus, la proposition trouve sa pertinence dans l'idée qu'un pays économiquement puissant a les atouts nécessaires pour conserver sa culture et pour en assurer l'expansion sur un large espace. Je pense qu'une telle structure est aussi de nature à garantir des fidélités à l'espace, écartant ou refrenant les volontés d'abandon de l'espace linguistico-culturel pour entrer dans d'autres espaces.⁷

Si le désir de se constituer un espace culturel et fraternel est fort et sincère, alors la France et le Canada, pays francophones aux ressources financières considérables, par rapport aux autres pays francophones, ont à prendre le devant pour repenser et changer radicalement leur mode d'assistance économique aux pays francophones. Là où ils prêtent ou font des dons en millions d'euros, ils devront désormais le faire en milliards d'euros, à travers le Fonds.

Cette idée se donne comme une espèce de Plan Marshall de l'espace francophone. Seul un investissement massif peut rapidement assurer la puissance économique et, donc, le

rayonnement et l'attractivité culturels des pays francophones. Il n'y a point de doute que le sous-développement des pays francophones restreint et restreindra inévitablement, pour longtemps, l'essor et la force de la culture francophone.

UN ESPACE FRANCOPHONE AFRICAIN DÉMOCRATIQUE

La deuxième question à se poser concerne les efforts de contribution de la Francophonie à l'établissement de la démocratie dans le monde et, plus spécialement, en Afrique de l'espace francophone.

Les pays africains ont longtemps souffert de manque de démocratie. La France n'a pu trouver la force de se réveiller à la nécessité de la démocratie en Afrique qu'avec l'aiguillon venu du monde communiste qui consentait à l'autocastration idéologique. Tandis que Jacques Chirac, alors Premier ministre, jugeait la démocratie politique prématurée et plutôt comme un effet de luxe en Afrique, François Mitterrand avançait décidément dans la voie qu'il pensait être celle qui donne véritablement naissance au développement économique. Le discours qu'il prononce le 20 juin 1990 à La Baule, à la XVI^e Conférence des chefs d'État de France et d'Afrique, fait germer des espoirs d'entrer enfin dans un nouvel ordre de gouvernance politique, fondé sur le respect de la liberté, des droits des personnes et de l'État de droit. Avec lui, c'est l'espace francophone tout entier, principalement et à travers les pays d'Afrique, qui a été appelé à changer de vision du monde et sur le monde, d'autant que la France, dira le Président Mitterrand, « liera tout son effort de contribution aux efforts qui seront accomplis pour aller vers plus de liberté ». L'aide économique est désormais conditionnée à la réalisation de la démocratie politique, selon des degrés précis. Les plus prompts à obéir auront une « aide enthousiaste », tandis que les réticents se contenteront d'une « aide tiède ».

Effectivement, à la faveur de l'irrésistible vent démocratique qui se mit à déferler sur le monde, l'espace francophone s'engouffrera dans les effervescences des Conférences nationales souveraines traçant et balisant les voies d'une destinée nouvelle à l'Afrique et à ses peuples, en Afrique et ailleurs dans le monde. De force, ou dans le but de bénéficier de l'« aide enthousiaste » promise par le président de la République française, tous les pays francophones basculeront dans le camp de la démocratie libérale.

Dix ans plus tard, les pays francophones se retrouveront au Mali, pour évaluer les efforts réalisés sur la route de la démocratie. Une contribution importante obtenue à cet effet est l'adoption de la Déclaration de Bamako sur la démocratie, en 2000, à l'issue du « Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone ». Ce texte proclame le caractère indissociable de la Francophonie et de la démocratie, en sachant qu'« il ne saurait y avoir d'approfondissement du projet francophone sans une progression constante vers la démocratie et son incarnation dans les faits » ; et, faisant écho à La Baule, il affirme l'indissociabilité de la démocratie et du développement. On note aussi que « pour préserver la démocratie, la Francophonie condamne les coups d'État et toute autre prise de pouvoir par la violence, les armes ou quelque autre moyen illégal ».

On convient qu'une bonne gouvernance démocratique doit bannir et sanctionner la pratique de coups d'État. Mais elle devrait aussi réprouber et punir les volontés d'éternité au pouvoir des chefs d'État. Or, il apparaît qu'il y a un déficit énorme dans la mise en œuvre de cette philosophie. Quel est en effet le degré de respect de ces principes au sein de l'espace francophone ? Quels sont les efforts visibles des pays francophones à instituer la démocratie véritable perçue à juste titre comme force d'impulsion du développement économique et, donc, de l'épanouissement social et de la force culturelle d'une nation ?

UNE FRANCOPHONIE DÉMOCRATIQUE

La gouvernance mondiale n'est bonne et légitime que si elle est démocratique ; la gouvernance politique et économique démocratique suppose l'application des principes et règles de justice. D'où la question si la gouvernance du monde peut devenir plus démocratique par l'action de la Francophonie.

La réponse à cette question est assurément positive, à condition que la Francophonie se donne des stratégies de s'imposer au cœur du cercle des décideurs, en empruntant même leur propre langue, l'anglais en l'occurrence, pourvu que l'espace francophone y trouve son intérêt, économique ou stratégique, politique ou symbolique. Il faut arriver à se faire de la place aux centres de décisions stratégiques relatives à la gouvernance du monde. Ceci signifie que non seulement le Canada et la France, mais aussi les autres pays francophones, devraient pouvoir accéder en grand nombre à ces centres de décisions.

Il est utile de noter, enfin, que la Francophonie n'est juste et légitime que si elle aide à conforter les espaces d'évolution et d'épanouissement des autres langues et cultures. On connaît le travail réalisé par la Francophonie, à travers la France, dans la promotion des langues africaines, en RDC en particulier, à partir du Centre d'études de la linguistique théorique et appliquée (CELTA). Mais le « partenariat des langues » prôné n'est efficace que si chacun des partenaires travaille à la promotion effective des autres langues.⁸

Si le déséquilibre linguistique est inévitable, en termes d'usage et de considération, il est par contre injuste de travailler activement à l'extinction des valeurs et richesses culturelles des autres peuples du monde. La diversité culturelle est richesse du monde. Toute gouvernance mondiale qui ne prend pas en compte la « justice linguistique »⁹ est un ogre dévoreur.

La force de l'espace francophone est liée au degré de puissance économique de ses États ; la puissance économique est générée et favorisée par la qualité démocratique de la gouvernance politique. Les stratégies qui y mènent sont de trois types : culturel, démographique et économique. Un pouvoir sur la gouvernance du monde impose, non pas de choisir la seule stratégie la plus efficace, mais plutôt de valoriser les trois stratégies, en mettant néanmoins l'accent, de manière résolue, sur la stratégie économique qui est objectivement plus efficace, et qui semble malheureusement être la plus délaissée par les grandes puissances de l'espace francophone.

Cette stratégie doit être transmuée en stratégie francophonique, entendue comme force spirituelle gonflée d'énergies tant économiques qu'humaines et humanistes, faite de chaleur

fraternelle, de désir sincère, vibrant et profond de voir effectivement les êtres humains francophones sortir de la pauvreté et de la misère.

Bref, l'expansion de la Francophonie est intrinsèquement liée à l'exigence de développement économique et de puissance matérielle des pays francophones. Le pouvoir d'action sur la gouvernance du monde présuppose le pouvoir économique. Les pays francophones à économies faibles contribuent très faiblement à la vie et à l'expansion de la culture francophone. C'est donc, sur le champ mondial de la concurrence linguistique et culturelle, un impératif de développer les économies des pays francophones si on veut réellement les voir contribuer efficacement au maintien, à l'essor et à la brillance de la Francophonie.

La création d'un Fonds de développement économique de l'espace francophone, à base d'un fonds de sentiments humanistes solidaristes, constitue l'un des chemins capables de mener très efficacement à l'épanouissement de notre culture commune. Et, en elle, par elle et avec elle germera enfin une gouvernance mondiale démocratique à destinée humaniste.

Phambu Ngoma-Binda

Notes

1 La mondialisation a débuté, tout au moins, avec la « découverte » des autres mondes par ceux-là qui ont été retenus être des explorateurs et découvreurs des espaces lointains. Mais j'entends signifier, par ce concept, l'internationalisation pour consommation avide et rapide, par tous les habitants de la planète, aussi bien des valeurs matérielles et immatérielles que des gadgets et vices du monde occidental dans tous les domaines de la vie. On suppose que certains secteurs auraient pu échapper ou échapperaient à la mondialisation.

2 Je ne confonds point le pays, la France, avec la Francophonie. Néanmoins, c'est triviale de noter que sans la France la Francophonie n'existerait guère.

3 Une étude sur l'état des lieux du Français en RDC, grand pays francophone, renseigne que l'usage de la langue française par les élèves et étudiants de ce pays est en régression accélérée. Voir André Nyembwe Ntita, « Le français en République démocratique du Congo : état des lieux », *Le Français en Afrique*, n° 25, 2010, pp. 5-17. Je pense que parmi les causes de cette situation, on devra principalement souligner le manque de vigueur de l'économie congolaise, laquelle doit logiquement porter le culturel et, de manière particulière, doit soutenir l'enseignement correct et efficace de la langue dont on désire la vie et l'expansion.

4 Cela ne doit prêter ni à rire ni à sourire, dédaigneusement, mais plutôt à réfléchir. On sait que nous, qui parlons français (Batu ya Français), sommes souvent accusés d'être des bavards, de beaux parleurs, mais à la langue vide de contenu et dépourvue d'action. On doit donc prendre au sérieux cette expression de désolation, fort courante : notre retard de développement provient, pour une grande part, du fait que nous avons été colonisés par des gens de langue française. Ils sont très peu pragmatiques. Vrai ou faux ? Cela dépendra des positions. Ce qui, cependant, ne peut être discuté, c'est le double constat et de la langue qui est là — difficile du reste à maîtriser — et de la pauvreté criante des pays francophones. Il semble donc que les pays anciennement colonisés par les pays anglophones font nettement mieux, sont économiquement plus développés, parce qu'ils seraient plus pragmatiques : c'est le cas, dit-on, du Ghana, du Nigeria, du Botswana, de la Tanzanie, etc.

5 On sait que la Francophonie prône la diversité culturelle et, donc, de langues à l'intérieur même de son espace. Des efforts sont faits dans le sens de la promotion des langues particulières ou indigènes, nationales principalement. Mais aussi, beaucoup d'intellectuels s'interrogent sur la sincérité de l'idée et la pertinence de la démarche.

6 Les commentateurs s'apprêtent à objecter que c'est là une idée de plus, infertile, utopique. J'ose avancer cette idée, parce que je la trouve à la fois pertinente et faisable.

7 On peut penser au Rwanda de Paul Kagame, qui a décidé de quitter, en douce, l'espace francophone pour la zone anglophone. Même si ce pays est encore formellement dans la Francophonie, de manière sans aucun doute stratégique, l'action sur terrain montre — malheureusement pour les fanatiques de la francophonie — qu'il est en train de sortir... Ce serait naïveté de ne point le remarquer. Ce n'est sans doute pas là, de la part du Rwanda, une trahison de l'histoire mais, à coup sûr, une volonté de changement dont la pertinence est établie par les seuls preneurs de telles décisions politiques. Et, depuis peu, il fait des disciples : le Burundi adhère au Commonwealth, après avoir institué la langue anglaise dans l'enseignement depuis le primaire, tout comme le Gabon, qui prend exemple sur le Rwanda. Il y a matière à réflexion prospective.

8 Voir Julien Kilanga Musinde, *Langue française en Francophonie. Pratiques et réflexions*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 49.

9 Van Parijs, Philippe, *Linguistic Justice for Europe and for the World*, Oxford, Oxford University Press, 2011.